



Collectif CGT- FSPOEIE

Communiqué

La ministre de la Fonction Publique vient d'adresser par un courrier en date du 14 février 2017, une fin de non recevoir à [la demande de la CGT](#) de suppression des abattements de zone qui réduisent le salaire des Ouvriers d'Etat en fonction de leur lieu de résidence.

Ce refus est argumenté par le fait que cette suppression n'a pas été prévue dans les textes de revalorisation des Ouvriers de la Défense.

Ces textes ont été publiés en force par le Ministère de la Défense sans réelles concertations avec les organisations syndicales. A aucun moment, le MINDEF n'a mis en débat les abattements de zones !

Comment ignorer cette revendication portée par tous les syndicats CGT d'Ouvriers d'Etat qui en plus viennent d'écrire à leurs ministères respectifs pour demander de supprimer cette mesure injuste mise en place sous le régime de Vichy.

Rappelons que cet abattement a une incidence sur :

- La prime d'ancienneté (perçue par certains OE) calculée en pourcentage du salaire.
- La prime de rendement également calculée en pourcentage du salaire.
- Le calcul des heures supplémentaires.
- La pension, celle-ci étant calculée sur la classification obtenue depuis au moins six mois et les émoluments perçus les douze derniers mois

Ce refus ne doit pas être définitif et il n'en tient qu'à nous et à notre mobilisation de faire aboutir cette revendication.

La première action que nous avons mise en place est de lancer une pétition auprès de tous les Ouvriers d'Etat

La pétition de suppression des abattements de zone doit être signée massivement

Ouvriers d'Etat,

Par solidarité, par équité

Exigeons la suppression des abattements de zone qui réduisent notre salaire

Montreuil, le 21 février 2017